URIS PROVENCE

LA DÉPÊCHE N°94

UNION REGIONALE DES INGENIEURS ET DES SCIENTIFIQUES DE PROVENCE

Délégation du Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France - (Association reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860)

Année 2008 n°94

Octobre 2008

EDITO : POUR UNE CULTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Marseille et sa région viennent d'être retenues pour être capitale européenne de la Culture en 2013. C'est une superbe opportunité et le résultat d'un formidable travail d'une équipe soudée sachant oublier les clivages politiques pour défendre un dossier crucial pour notre région. L'Uris Provence s'associe bien évidemment à ce résultat et adresse ses félicitations à tous ceux qui ont permis de l'obtenir.

Il faut maintenant se mettre à l'ouvrage et l'Uris Provence est, bien évidemment, prête à apporter sa contribution qui pourrait s'articuler autour de deux thèmes :

⇒ La culture scientifique : celle-ci semble déjà bien intégrée dans le projet, mais il s'agit d'un domaine où l'Uris peut apporter beaucoup, grâce à ses relations avec les Grandes Ecoles d'Ingénieurs et le monde scientifique.

⇒ La culture industrielle qui, elle, ne paraît pas aujourd'hui prise en compte alors qu'elle est très présente dans notre région qui jouit d'une grande « tradition » industrielle. Or les traditions ne sont-elles pas à la base de toute culture ? Il serait donc vraiment dommage que la culture industrielle ne figure au programme de l'année 2013. Là encore, l'URIS peut apporter beaucoup, grâce, notamment, à son partenariat avec l'UPE 13 qui pourrait être un catalyseur très fort.

La culture ne se limite pas à la culture littéraire ou à la culture artistique dont l'importance dans notre région n'est évidemment pas à mettre en doute, mais une culture est par essence pluridisciplinaire et doit s'appuyer sur tous les points forts de la région parmi lesquels figurent en bonne position les cultures scientifiques et industrielles. L'URIS s'efforcera de faire en sorte que celles-ci aient la place qu'elles méritent en 2013.

Bernard
TRAMIER (INSA)

Président de l'URIS-PROVENCE

Sommaire :

Edito	1
VISITE « ECOSITE » DE MÈZE	2
VISITE PAN CHARLES DE	3
VISITE ARCHIVES	3
COLLOQUE NOUVELLES	4
LE SYNDROME DES INCIDENTS NUCLEAIRES	5
A LA RECHERCHE DES ENERGIES DURABLES	6
L'URIS-PROVENCE ADOPTE « TOUSURIS »	6
VERS UNE CULTURE PLURIDISCIPLINAIRE	7
PRIX HENRI FABRE	7
L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	7
LES EOLIENNES ÇA SERT À QUOI ?	8

Nos Réunions

- **Bureau : (au siège)**
  - 12/11/2008
  - 05/12/2008
- **CA: (lycée Hôtelier)**
  - 08/10/2008
- **AG : (au Marais du Vigueirat)**
  -14/03/2009

URIS PROVENCE—Chez CCIMP—MAISON DE L'ENTREPRISE : B.P. 21856 – 13221 MARSEILLE Cedex 01
Siège : 35 rue Sainte Victoire - 13006 Marseille - Bâtiment ASIE- 1er étage
Téléphone : 04.91.13. 86. 62 – Fax 04.91.53.97.30 E-mail : contact@urisprovence.com - Site Internet : www.urisprovence.com

II/VISITE DE L'ECOSITE DE MEZE

Le samedi 20 septembre « **l'URIS PROVENCE** », avec la participation de « **l'URIS LANGUEDOC** », a organisé une visite commentée de « **l'Ecosite du Pays de THAU** » situé sur la commune de MEZE. Une quarantaine de participants à cette manifestation ont été accueillis par :

-Mr Yves **PIETRASANTA,** Ingénieur puis Professeur à l'Ecole de Chimie de Montpellier,

1er vice président de la Région LANGUEDOC-ROUSSILLON (chargé du développement durable), Député Européen (Président de la commission Recherche) Président et membre fondateur du site

-Mr Roland **THALER** de la Société ECOVIA

-Mr **KUBIAK** Directeur Général de la Communauté de communes « Nord Bassin de Thau »

Dans son allocution **Yves PIETRASANTA** a fait un rappel de l'historique du site, qui a plus de 30 ans, et qui partant du traitement des eaux pluviales et eaux usées (non industrielles) est devenu une structure comportant une soixantaine d'employés et regroupant, dans les domaines du traitement des eaux, des énergies renouvelables et du renouvellement durable :

-une Régie,

-trois associations,

-six Entreprises,

orientées vers l'aquaculture, l'environnement, le traitement des déchets, les énergies renouvelables.

En même temps, sur toute cette période, se sont développées des activités de recherche, de formation (par l'organisation de stages à thèmes), de communication et de sensibilisation en organisant des visites pour les jeunes des écoles.

En évoquant le futur, il a insisté sur le besoin de maitriser le traitement de « tous » les déchets en s'inspirant, pour les activités humaines, des évolutions des phénomènes naturels qui ont tendance à rétablir les équilibres. Dans cette optique il est impératif d'organiser une coopération entre les Collectivités et la Recherche et de développer la transmission et la diffusion des informations. On peut penser que dans les 20 années à venir la hauteur d'eau de la Méditerranée augmentera d'une vingtaine de centimètres et d'ores et déjà on refuse de donner des permis de construire même dans des zones côtières urbanisées. Dans les activités écologiques et économiques la Recherche continue à avancer mais l'Economie prend de plus en plus le dessus.

Le site qui, rappelons-le, a plus de 30 ans, a ouvert **le chantier de sa réhabilitation** avec la création d'un nouveau « parc d'activités » pour Entreprises et l'élaboration d'un « pacte » qui devra être accepté par toute Entreprise voulant s'installer sur le site. L'avenir est plutôt orienté vers le développement des recherches en énergies renouvelables et éco-construction dans les bâtiments.

Ensuite nous avons fait une visite commentée par **Mr THALER** des installations de traitement des eaux par « **lagunage** ». Ce traitement se fait par passages successifs des eaux dans des bassins à fonctions bien établies (oxygénation, épuration ....) pour arriver en fin de traitement, sans aucun rejet hors du système, à une eau de la qualité des « eaux de baignade ». Dans ces bassins, le transit des eaux dure environ 3 mois et il faut compter des surfaces de bassin de l'ordre de 1 ha pour 1000 habitants. Il existe plusieurs installations de ce type, conçues sur ces bases, mais il est fort probable qu'avec l'expérience acquise et les avancées de la recherche on puisse envisager, dans un proche avenir, de réduire ces surfaces de 30 à 50%.

Après la visite, nos hôtes nous ont sympathiquement offert un apéritif et **nous tenons à les remercier pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé.**

La journée s'est poursuivie par un repas pris en commun avec la plupart des participants et les volontaires ont continué la journée en visitant le « **Musée-Parc des Dinosaures** » à Mèze (www.musee-parc-dinosaures.com)

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette belle manifestation qui, en plus de visites très intéressantes nous a permis de rencontrer nos collègues de « l'URIS LANGUEDOC ».

Albert GELLY (ENSAM)

III/VISITE DU PORTE AVIONS NUCLÉAIRE CHARLES DE GAULLE (PA CDG)

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DE L'ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE (AI ECM)

Le 25 juin 2008, 33 visiteurs ont été invités, lors d'une visite accompagnée, initiée par l'AI ECM, à accéder aux installations du porte-avions nucléaire Charles De Gaulle (PA CDG), mis en Indisponibilité Périodique pour Entretien et Réparation (IPER) pendant 18 mois dans l'Arsenal de Toulon

Les participants, scindés en deux groupes, ont été munis de l'équipement réglementaire, chaussures de sécurité et casque, pendant les déplacements sur le navire.

1- Le fleuron de la marine nationale française:

Le PA CDG a accompli sa première navigation en janvier 1999 puis a été admis au Service Actif le 18 mai 2001.Il a été conçu pour durer 30 ans et 18 ans environ se sont écoulés entre sa gestation en 1980 et la première divergence de son cœur nucléaire le 25 mai 1998.

Il franchit 740 km/jour en permettant, quelles que soient les conditions, le décollage d'un avion toutes les 2 minutes en toute sécurité et son atterrissage à 250 km/h sur la surface d'un terrain de tennis, à 3 types d'avions : Hawkeye (500 km de portée radar), Super Etendard (reconnaissance), Rafale (interception).

Il offre la stabilité et la compensation de la gîte jusqu'à des creux de 4 m de profondeur.

Dans l'accomplissement de ses missions, la caractéristique essentielle et unique au monde du PA CDG est de conserver un niveau plan

constant du pont malgré les mouvements de la mer, grâce à un système constitué par 4 ailerons, 2 safrans et 12 wagonnets soit 240 tonnes constamment déplacées dans un tunnel par des moteurs électriques afin de maintenir l'assiette du bateau pendant la navigation. Il offre ainsi une meilleure prise de mer et une meilleure prise de vent.

2- Le PA CDG en chiffres :

Coût : 3 milliards d'euros, longueur 261,5 m, largeur 64,36 m, hauteur 75 m (10 m sous l'eau), surface du pont d'envol 12000 m2, poids 42000 t en pleine charge (un PA des USA pèse 90000 t), vitesse : 27 nœuds.

Ses 2 chaufferies nucléaires lui permettent de disposer de 150 MW électriques soit l'équivalent des besoins d'une cité de 200 000 habitants. Son équipement lui permet de rester un an à la mer. Pour le servir, 1900 personnes sont à bord, 200 métiers sont ainsi représentés.

Le PA est une ville flottante armée et équipée de tous les services nécessaires à son fonctionnement opérationnel : hôpital, pompiers, bureau de Poste, boutiques, équipements sportifs, ateliers, sécurité, armements (munitions, missiles), deux ascenseurs de 36 t pour déplacer les avions.

Sa piste oblique dessert 40 aéronefs soit 30 avions et 10 hélicoptères.

3- Le PA CDG en IPER :

Coûts : maintenances : 300 millions d'€.

Après une période de 3 ans de préparation (pré-IPER) dans le but de désarmer le bateau, le PA CDG est arrivé au bassin le 31 juillet 2007 pour en sortir et aller à quai fin octobre 2008 pour essai des catapultes ; enfin les travaux seront achevés le 30 novembre 2008.

NB : l'entretien classique est prévu en été 2009.

Cette indisponibilité de 18 mois permet des opérations de gros entretien, de contrôle et de mises à niveau telles que le remplacement du combustible nucléaire, la modification des circuits de réfrigération, le remplacement d'hélices, le carénage de la coque et la remise à niveau des organes de contrôle et de fonctionnement.

En synthèse, l'IPER représente 80000 tâches élémentaires, plus de 2 500 000 heures de travail. Les participants tiennent à remercier tous les organisateurs pour la réussite de cette manifestation exceptionnellement rare à pouvoir être mise sur pied

Ce compte rendu a été tiré de notes prises lors de cette visite par Gérard MARCHIO (ESIM 75)

IV/ VISITE DES « ARCHIVES DÉPARTEMENTALES »

Le 20 juin 2008, des membres de l'URIS ont pu s'associer à une visite des « Archives départementales » à Marseille organisée par le Groupe Phocéen de Centrale Marseille Alumni. Cette visite animée par un guide de grande qualité a permis aux participants d'apprendre beaucoup de choses sur le passé régional et la conservation de son histoire.

Albert GELLY (ENSAM)

V/ « NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ÉNERGIES DE DEMAIN »

Colloque organisé Mercredi 3 décembre 2008 de 8 h 30 à 17 h 30

Au WTC de la CMCI à MARSEILLE

Produire de l'énergie en protégeant l'environnement et l'économiser sont trois préoccupations majeures aujourd'hui. Comment parvenir à produire cette « énergie propre » en tenant compte de nos ressources actuelles et des nouvelles technologies qui permettront de produire les énergies de demain ?C'est un objectif à l'échelle de la planète, il nous concerne tous. Quelles sont les perspectives à moyen et long terme ? Les ingénieurs et les scientifiques ont et auront un énorme défi à relever !

Pour la deuxième année, les associations :

- AFG (Association Française du Gaz Méditerranée),
- AFTP (Association des Techniciens et Professionnels du Pétrole),
- ATEE (Association Technique Energie Environnement PACA),
- EI (Environnement Industrie),
- URIS (Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques de Provence) se sont regroupées pour mettre en commun leurs compétences qui sont complémentaires.

Ces cinq Associations organisent ensemble un colloque le 3 décembre 2008. Il traitera des nouvelles technologies et des énergies de demain, avec des spécialistes qui répondront à vos questions et à vos interrogations.

Les participants pourront dialoguer avec les divers intervenants et avec les représentants des associations.

PROGRAMME : *Journée animée par **Thierry Debaille**, journaliste*

Les grandes énergies d'aujourd'hui et leur avenir :

8 h 30 : Accueil, ouverture du colloque

9 h 00 : Situation énergétique dans le Monde et en France par **Bernard Frois** *(Directeur des Nouvelles Technologies de l'Énergie, CEA-ANR/NTE)*

9 h 30 : L'avenir du charbon par **Alain Darthenay** (Consultant international)

10 h 00 : L'avenir du gaz par **Guy Maisonnier** (Ingénieur économiste à l'Institut français du pétrole (IFP))

10 h 30 : L'avenir du pétrole par **René Bauquis** (Professeur associé à l'ENSPM, IFP School, et Professeur Total Professeurs Associés)

11 h 00 : L'avenir du nucléaire (ITER exclu) et l'avenir de l'électricité par **Claude Monmejean** (Délégué Régional EDF PACA) et **Alain Keramsi** (Directeur du Centre d'Ingénierie du Parc Nucléaire en exploitation)

11 h 40 : La situation énergétique en PACA par Patrick Brie *(Chef de la Division énergie DRIRE PACA)*

DÉJEUNER LIBRE

Les nouvelles technologies qui vont changer la donne

14 h 00 : Nouvelles technologies et énergies de demain par **Bernard Frois** *(Directeur des Nouvelles Technologies de l'Énergie, CEA -ANR/NTE)*

14 h 35 : Captage, Transport et Stockage du CO2 par **Samuel Saysset** (Chef du projet à la Direction de la Recherche de GDF SUEZ)

15 h 05 : Les piles à combustibles par **Patrick Bouchard** (PDG HELION -Groupe AREVA)

15 h 30: ITER par **Jean Jacquinot** (Conseiller Scientifique auprès du Haut Commissaire à l'énergie atomique – CEA)

16 h 00 : Le photovoltaïque par **Pascal Choffez** (TENESOL, filiale EDF TOTAL)

16 h 20 : Table ronde avec : **René Bauquis, Patrick Bouchard, Pierre Castillon** (Président fondateur de l'Académie de Technologie), **Bernard Frois, Jean Jacquinot, Guy Maisonnier, Laurent Roy** *(Directeur de la DRIRE-DIREN PACA)*

Conclusions

VI/ Le SYNDROME des INCIDENTS NUCLEAIRES

Le SYNDROME des INCIDENTS NUCLEAIRES

La succession d'incidents survenus récemment dans certaines Centrales Nucléaires d'EDF a entraîné un déferlement d'informations et de chiffres de rayonnements pas toujours très compréhensibles .Il est peut-être bon, pour suivre ces phénomènes, de rappeler quelques notions sur les « unités »utilisées en radioprotection. Merci à Roger BONIN (ENSAM) de son aimable communication des documents ci-dessous, élaborés par les services spécialisés de l'EDF.

Albert GELLY (ENSAM)

LA RADIOACTIVITE

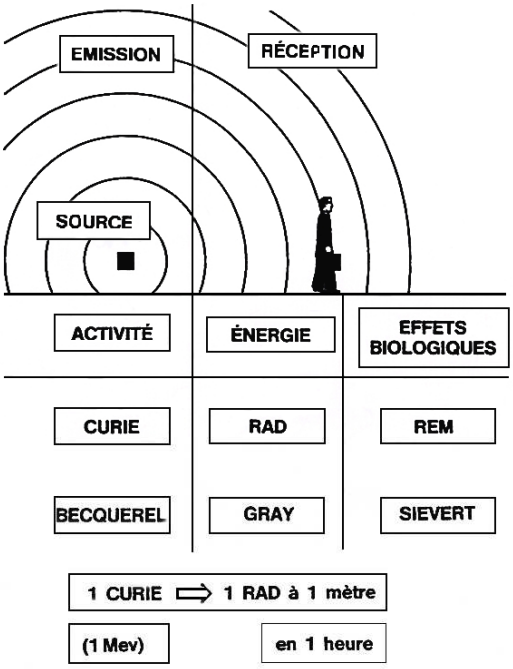

Figure introductive
Unités utilisées en radioprotection.

Dose moyenne reçue par un individu du fait de la radioactivité naturelle : 2.400 µSv = 240 mrem/an

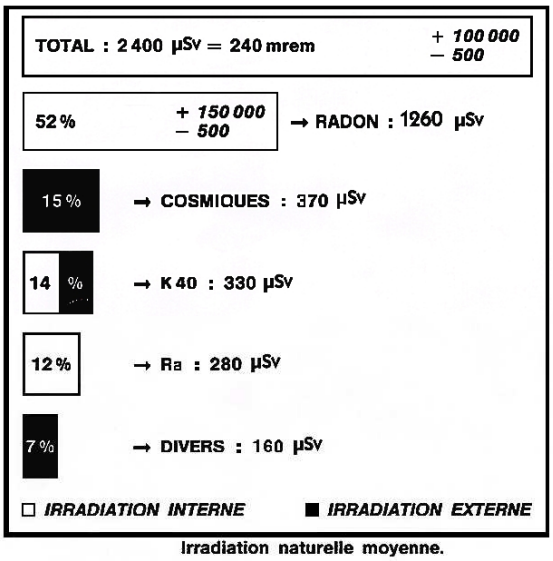

Irradiation naturelle moyenne.

LES UNITES DE RADIOACTIVITE

Phénomène physique	Unité	Correspondance avec les anciennes unités
activité d'une source radioactive	becquerel : 1 Bq = 1 désintégration/seconde	1 Bq = 27 picocuries 1 Ci = 37 milliards de Bq 1 Curie = radioactivité d'un gramme de radium
dose absorbée : quantité d'énergie absorbée par unité de masse de matière irradiée	gray : 1 Gy = 1 J / kg de matière	1 Gy = 100 rad 1 rad = 0,01 Gy
équivalent de dose : expression de l'effet biologique des rayonnements ionisants sur les organismes vivants . C'est le produit de la dose absorbée par un facteur de qualité (F.Q.) qui tient compte de la nature du rayonnement	sievert : 1 Sv = 1 Gy x F.Q. β : F.Q. = 1 γ , X : F.Q. = 1 neutrons : F.Q. = 3 à 10 α : F.Q. = 20	1 Sv = 100 rem 1 rem = 0,01 Sv

VII/A LA RECHERCHE DES ENERGIES DURABLES

Favoriser l'échange entre les écoles, les industriels et les laboratoires

Par **Serge DURAND** (ENSAM)
Directeur du **CEA – CADARACHE**
Président du conseil du Centre « **Arts et Métiers ParisTech** d'Aix en Provence »

Parler du nucléaire, c'est avant tout parler des sources d'énergies diversifiées qu'il faut déployer pour répondre aux besoins croissants d'une population mondiale en constante augmentation et au légitime développement des pays émergents. Les problèmes de réchauffement climatique et d'épuisement inéluctable des ressources imposent de pouvoir disposer de systèmes énergétiques nouveaux, capables de se substituer aux énergies fossiles.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est un acteur majeur de l'énergie, leader de la R&D dans le domaine du nucléaire. Les compétences françaises dans cette filière énergétique sont reconnues et valorisées au niveau international, au travers notamment de nombreux contrats et accords de collaboration avec des pays tels que la Chine, le Japon, l'Inde... L'Agence France nucléaire international, récemment créée au sein du CEA, a ainsi pour mission de répondre à la demande croissante des pays, notamment émergents, et de les accompagner dans leur démarche de développement de l'énergie nucléaire civile, dans des conditions de sécurité les plus strictes.

Cadarache est au cœur de cette dynamique, avec des compétences scientifiques de haut niveau et un ensemble d'installations de recherche uniques, très performantes, à l'instar du futur réacteur expérimental Jules Horowitz destiné à l'étude de nouveaux combustibles et matériaux pour les réacteurs actuels et de nouvelles générations. Les enjeux, pour ces réacteurs de 4ème génération, sont très importants. Ils visent à augmenter le potentiel énergétique des ressources naturelles en uranium de plus d'un facteur 50, tout en réduisant le volume des déchets et en améliorant encore la sûreté des installations. Ces recherches ouvrent la voie à un mode de production d'énergie performant, cohérent avec un développement durable de nos sociétés.

Cadarache, c'est également des collaborations avec des organismes de recherche, des industriels, des écoles d'ingénieurs

– notamment Arts et Métiers ParisTech. Je suis particulièrement attaché, en qualité de président du pôle de compétitivité Capenergies, à favoriser et à aider l'innovation issue de ces collaborations technologiques.

Cadarache prépare aussi l'avenir plus lointain à travers le soutien que nos équipes de l'Institut de recherche sur la fusion magnétique apportent à Iter, pour le projet de production d'électricité grâce à la fusion nucléaire. Nos objectifs sont ambitieux. Notre motivation n'en est que plus forte et je sais pouvoir compter sur l'investissement et l'enthousiasme de nos équipes et des jeunes qui nous rejoignent chaque année.

Cet article paru dans la revue « ARTS et METIERS MAGAZINE » (www.artsetmetiersmagazine.com) est reproduit ici avec l'accord de son auteur et de la rédaction de ce magazine .

VIII/L'URIS-PROVENCE ADOPTE « TOUSURIS »

Vous deviez vous en douter, mais la gestion de l'ensemble des membres de notre URIS utilise depuis déjà pas mal de temps les outils informatiques de notre temps. Ainsi depuis plus de 10 ans nous utilisions pour cela une seule et unique base de données ACCESS® qui nous permettait à la fois d'adresser des courriers directement à tous les membres de l'URIS, de gérer les cotisations des membres individuels, de gérer les différentes réunions de notre structure,... Mais cette base de données n'était pas homogène aux outils utilisés par le CNISF pour suivre l'activité de toutes les URIS de France.

Après plusieurs tentatives, TOUSURIS est né et a été mis au point par Dan REYES (URISCA) en suivant un cahier des charges mis au point par le CNISF et la plupart des URIS. Cet outil a pour ambition de permettre à toutes les URIS de gérer de manière homogène leurs membres individuels, et de faire remonter aisément ces informations auprès du CNISF.

La migration vers cet outil ne va pas sans quelques problèmes à résoudre ; mais nous mettons tout en œuvre pour que cela soit totalement transparent pour tous nos membres, même si pour cela les changements ne sont pas terminés à la fin de cette année comme initialement prévu.

Michel DEJEAN (INTERMINES)

IX/ VERS UNE CULTURE « PLURIDISCIPLINAIRE » « LE RESEAU EXCELLENCE »

C'est par des conférences ayant pour thème « **Humanisme, Intelligence et Compétitivité** » que les Associations d'Anciens Elèves de trois Ecoles d'Aix en Provence, **l'IEP, l'IAE et l'ENSAM** ont procédé le 26 septembre au lancement du « RESEAU EXCELLENCE ».
Ce « Réseau » est né du constat que l'avenir appartient à la transversalité, à la mixité et à l'interpénétration des magistères et a pour vocation d'aider les étudiants à optimiser leurs chances de prendre toute leur place dans leur vie professionnelle en mettant en commun les atouts de cette pluridisciplinarité.
Le temps des corporatismes intransigeants est révolu, le particulier n'est plus rien sans l'universel et il faut ouvrir toutes les fenêtres. Les jeunes avaient déjà anticipé cette mutation et certains d'entre eux ont choisi de profiter de la complémentarité des formations de ces trois Ecoles.

Albert GELLY (ENSAM)

X/ RAPPEL DU « PRIX HENRI FABRE » DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES DÉCERNÉ PAR« L'ACADEMIE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DE MARSEILLE »

Pour la Première fois, en 2008, l'Académie de Marseille va décerner le « Prix des Sciences et Technologies **HENRI FABRE** ». Ce prix récompense une innovation technologique réalisée par une personne ayant de fortes attaches régionales par ses origines, ses études ou sa carrière.
L'URIS Provence est le parrain de ce prix et sélectionnera le lauréat. La remise du prix aura lieu le **12 décembre à 17H à l'Académie de Marseille.**
Les candidatures doivent être adressées à l'URIS Provence avant le 30 octobre et comporter une description de la réalisation technologique et une biographie du candidat.

Albert GELLY (ENSAM)

XI/L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ
ARTICLE DE MARCEL BOITEUX, PRÉSIDENT D'HONNEUR D'EDF

A tort ou à raison, la France a accepté d'ouvrir le secteur électrique à la concurrence. C'est fait. La conséquence naturelle de cette décision, c'est de laisser le marché fixer dorénavant le prix de l'électricité. Et comme la couverture de la demande dans l'ensemble interconnecté France - Bénélux - Allemagne de l'Ouest ne peut généralement être assurée par le seul nucléaire, c'est l'appel nécessaire aux centrales à charbon (allemandes) qui assure le bouclage marginal et fixe, de ce fait, les prix du marché de gros pendant la quasi-totalité de l'année. EDF ne faisait donc que respecter les lois du marché en s'alignant – aux frais de transport près – sur les prix allemands. D'où, c'est vrai, une rente considérable pour EDF (à la mesure des mérites d'une politique nucléaire française enfin reconnue), rente dont le bénéfice retournait à 87 % à l'Etat actionnaire et permettait à celui-ci d'alléger d'autres charges – la fiscalité des bas salaires par exemple.

Si l'on ne voulait pas que cette rente apparaisse, il fallait en rester au système EDF antérieur de fixation délibérée des tarifs au niveau des coûts marginaux de long terme français. On a voulu remplacer une tarification volontariste, mimant ce qu'eut été un marché national, par les prix résultant du jeu effectif du marché à l'échelle de l'Europe... et on hurle d'effroi et d'indignation à voir le résultat (qui était à la fois prévisible et annoncé) ! Mais il est trop tard pour revenir en arrière. Et comme on ne veut plus aller de l'avant, on s'égare dans des aventures incohérentes.

Les nouveaux concurrents d'EDF ne peuvent normalement survivre que si ce sont les lois du marché qui prévalent à la fois sur le marché de gros, sur lequel ils s'approvisionnent, et sur le marché de détail où ils affrontent ensuite la concurrence d'EDF. C'était le jeu normal des marchés, auquel EDF ne demandait qu'à se plier dès lors que le secteur était ouvert à la compétition. Et c'est ce jeu qui a été interdit ! Car, ce qui empêche l'entrée des concurrents, ce n'est pas, comme on le prétend maintenant, l'obligation naturelle où seraient ceux-ci de payer leurs achats en gros au prix du marché (et non au coût du nucléaire), c'est l'obligation que l'Etat fait à EDF de maintenir pour les ventes au détail des prix – dit réglementés – très inférieurs à ceux du marché.

C'est parce que l'Etat, se rendant compte (enfin !) que dans le cas très particulier de l'électricité, et a fortiori avec l'impact du nucléaire, l'ouverture à la concurrence va conduire inéluctablement à la hausse des prix de vente – en gros (tarifs industriels) comme au détail (tarifs domestiques) – qu'il s'affole brusquement, fixe arbitrairement les tarifs de vente au public en dessous de ceux du marché malgré les protestations de Bruxelles, et demande à EDF de consacrer une partie de la rente nucléaire (qui appartient au dit Etat en tant que propriétaire) à abaisser les prix de vente en gros à ses concurrents : il s'agit de permettre ainsi à ceux-ci d'être compétitifs, à la revente, avec les tarifs EDF de vente au détail fixés par l'Etat en dessous de ceux du marché.
On marche sur la tête.

Mais Bruxelles finira forcément par obtenir un jour ou l'autre la suppression des tarifs règlementés. En attendant, pour ne pas trop se mouiller, le Conseil de la concurrence a demandé à EDF de se débrouiller (« toute autre solution techniquement ou économiquement équivalente ») pour que ses concurrents survivent. En fait, pour éviter l'accusation de position dominante, EDF le faisait déjà, depuis longtemps, en faveur de ses concurrents de bonne qualité. On lui demande maintenant de le faire aussi pour les autres ! Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites ...

à paraître dans la revue « Société Civile »
Article diffusé avec l'autorisation de l'auteur

XII/LES EOLIENNES ÇA SERT À QUOI ?

Produire de l'électricité: très peu, actuellement 0,73% de l'électricité produite en France

-**Remplacer un jour les centrales nucléaires** : NON, c'est impossible, 6 éoliennes produisent sur une année l'équivalent de 48 minutes à Dampierre-en-Burly, il faudrait théoriquement en installer 5500 pour suppléer la puissance de Dampierre

-**Faire faire des économies à la collectivité** : NON ! Pour 14000 mw installés en 2010, l'éolien industriel coûtera : 13,2 milliards d'euros de surcoût par rapport au nucléaire, 3,6 milliards pour l'extension du réseau, 1,7 milliards d'euros pour la construction de centrales de « réglage » nécessaires à la régulation de l'éolien

-**Réduire le coût de l'énergie pour EDF**: NON ! Bien au contraire, le kw produit revient au double du kw au prix du marché et EDF a obligation de l'acheter

-**Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : NON ! En matière de production d'électricité, l'éolienne augmente fortement les émissions de GES en raison de son intermittence avec nécessité de faire fonctionner les centrales thermiques

-**Faire baisser le prix du kw pour le particulier** : NON ! Plus on en installe, plus le prix de l'électricité devrait augmenter, la facture d'électricité comporte une ligne CSPE (contribution aux charges de service public de l'électricité) :130 euros sur une facture de 1700 euros, regardez de près votre facture EDF ou SICAP

-**Faire des économies avec l'augmentation du pétrole :** NON ! Au contraire, comme pour un mw éolien installé, il faut aussi un mw thermique de régulation, plus le prix du pétrole augmente plus le combustible utilisé dans le thermique de régulation augmente

-**Créer de l'emploi pour les fabriquer et les installer** : NON ! Les fabricants d'éoliennes sont exclusivement étrangers et il reste en emploi régional : 9% pour le génie civil et 13% pour le raccordement électrique

-**Créer de l'emploi permanent pour leur installation** : NON ! Les centrales sont surveillées à distance par un opérateur qui déclenche la maintenance pouvant se trouver n'importe où en Europe

-**Augmenter la balance des paiements** : NON ! On achète hors de prix des machines étrangères pour faire un courant extrêmement cher, revendu à très bas prix à tous nos voisins

-**Rapporter de la taxe professionnelle** : OUI ! Mais le montant de la taxe professionnelle payée par l'exploitant est plafonné à 3,5% de la valeur ajoutée, en conséquence l'exploitant ne paie réellement qu'un tiers, les deux autres tiers restant à la charge de l'Etat (c'est-à-dire : NOUS). Plus la valeur ajoutée est faible, plus la part payée par l'exploitant est faible. La taxe professionnelle, qui a pour base le montant des investissements, est payée au mieux à partir de la 3ème année et pour la moitié de son montant. A partir de la 4ème année elle est perçue à taux plein. A titre d'exemple, pour un aérogénérateur coûtant 1 million d'euros avec un taux communal de 10%, la taxe professionnelle à percevoir sera de 3360 euros la 3ème année et 6720 euros à partir de la 4ème année. La communauté de communes, ne percevra que le maximum fixé par l'administration fiscale à partir du nombre d'habitants (plafond x nombre d'habitants). Elle perdra une partie de dotation globale de fonctionnement et d'équipement (variation du coefficient d'intégration fiscal). Elle perdra une partie des fonds départementaux de péréquation (idem)

-**Enrichir les promoteurs et les constructeurs :** OUI ! Le rapport financier est évident, comment gagner de l'argent avec un matériel qui produit une énergie non rentable au double du prix du marché !

-**Enrichir le propriétaire du terrain :** OUI ! Une éolienne rapporte environ 6100 euros par an à un propriétaire exploitant, un parc de 6 éoliennes rapporte donc 36600 euros par an soit 3050 euros par mois, de quoi mettre hors d'eux les smicards ! Ce n'est pas étonnant que tant de personnes soient intéressées par l'implantation d'éoliennes sur leurs terres !

Philippe BRUNEAU

Maire de Chatillon- le-Roi (Loiret)

Cet article, « Lettre ouverte » publiée à la rubrique « Courrier des lecteurs » du journal « Le courrier du Loiret » a été reproduit dans ces pages avec l'accord de son auteur que nous tenons à remercier.

Pour information on peut signaler qu'un communiqué de presse du 7 août 2008 fait état « que le Conseil d'Etat vient d'annuler l'Arrêté du 10 juillet 2006, fixant les tarifs de rachat de l'électricité éolienne par EDF »

Albert GELLY (ENSAM).

Directeur de la Publication : Albert GELLY – Email : Albert.gelly@wanadoo.fr

URIS PROVENCE - Chez CCIMP -Maison de l'Entreprise – 35, rue Ste Victoire – 13262 Marseille Cedex 06

L'Association n'est pas responsable des opinions de ses membres exprimées dans cette publication